



AVIS

BUDGET COMMUNAL **POUR L'EXERCICE 2021**

La Bourgmestre de la Commune d'Esneux porte à la connaissance des habitants, qu'en application de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le budget pour l'exercice 2021, arrêté par le Conseil communal en sa séance du 19 novembre 2020, sera déposé, à partir du 25 novembre 2020 et pour une durée minimum de 10 jours, à l'inspection du public, à la Maison communale, où tout habitant pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Esneux, le 24 novembre 2020
Pour la Bourgmestre, Laura Iker,
L'Echevin délégué
Adrien Calvaer